



INSCRIPTIONS SCOLAIRES RENTREE 2020

PERIODE D'INSCRIPTION :

DU 3 FÉVRIER AU 15 MAI 2020

DANS QUEL CAS DOIS-JE INSCRIRE MON ENFANT ?

- Si j'emménage à Chartrettes, quelle que soit la classe de mon enfant.
- À l'école maternelle : Les enfants doivent être inscrits lorsqu'ils atteignent l'âge de 3 ans dans l'année civile (art L.113-1 du Code de l'Éducation).
- À l'école élémentaire : L'inscription à l'école élémentaire doit être effectuée lorsque l'enfant était jusqu'à scolarisé dans une autre école (privée ou publique).
- À noter : un certificat de radiation établi par le directeur de l'ancienne école devra être présenté à la Mairie et à la directrice de la nouvelle école.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

→ 1ÈRE ÉTAPE : PRENDRE CONTACT AVEC LA MAIRIE DE CHARTRETTES

Téléphone : 01 60 69 65 01 / Fax : 01 60 69 16 68

Courriel : mairie-chartrettes.fr

Le Maire inscrit administrativement l'enfant à l'école. La décision d'affectation de l'enfant dans une classe correspondant à son niveau incombe à l'Éducation Nationale, en la personne du directeur ou directrice d'école.

La Mairie vous remettra un **certificat d'inscription scolaire et une fiche de renseignements à compléter**. Le certificat est également téléchargeable sur www.mairie-chartrettes.fr, onglet « enfance et jeunesse », page « école les tilleuls ».

MODALITES D'INSCRIPTION :

Liste des pièces à fournir au moment de votre présentation en Mairie :

- Certificat d'inscription scolaire dûment rempli.
- Copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné) ou une copie intégrale de l'acte de naissance.
- Justificatif de domicile de moins de trois mois.
- La copie de l'acte de jugement attestant de la situation familiale et de la garde légale de l'enfant en cas de divorce ou de séparation.
- Certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école.

→ **2ème étape** : une fois que la Mairie vous a délivré le **certificat d'inscription** vous devez prendre contact avec la directrice de l'école primaire « les tilleuls », Mme Nathalie Lacroix.

Téléphone : 01 64 09 78 66

Courriel : primairetilleuls@mairie-chartrettes.fr

MME LACROIX REÇOIT SUR RDV LES MARDIS DE 8H30 A 16H00

MODALITES D'INSCRIPTION :

Lors du RDV avec la directrice, veuillez-vous présenter avec les pièces suivantes :

- Le certificat d'inscription et la fiche de renseignements délivrés lors de l'inscription en mairie
- La photocopie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné ou apportez directement le livret de famille) ou une copie intégrale de l'acte de naissance ou une copie intégrale de l'acte de naissance
- La copie de l'acte de jugement attestant de la situation familiale et de la garde légale de l'enfant en cas de divorce ou de séparation
- Le certificat de radiation si l'enfant était scolarisé dans une autre école
- Le copie des vaccinations de l'enfant

ATTENTION : Nous vous rappelons que le **SAMEDI 6 JUIN** aura lieu à 9h30 à l'école une matinée « portes-ouvertes » pour les enfants de la future petite section de maternelle et les nouveaux enfants intégrant l'école des Tilleuls. Les familles et les enfants pourront ainsi visiter les locaux scolaires, le restaurant scolaire et l'accueil collectif de mineurs accompagnés par la directrice de l'école, Mme Lacroix, et la responsable du service enfance de la Mairie, Mme Di Stefano.